



Credits revolving et épargne ouverts sans autorisation

Par **chrome**, le **19/06/2008** à **15:36**

Bonjour,

J'ai récemment souscrit un crédit à taux 0 avec la Banque Accord pour l'achat d'une machine à laver (chez Auchan).

J'ai eu la mauvaise surprise de recevoir chez moi par courrier un Compte Epargne Auchan ainsi qu'une carte bleue Banque accord.(en plus de mon 1er crédit).

En regardant de très près mon contrat, je n'ai évidemment rien signé pour ce genre de contrats (qu'ils essaient bien sur de vendre en même temps)

J'ai donc mailer à la Banque accord le fait qu'ils ont ouvert frauduleusement des comptes épargnes et revolving sans mon accord.

En réponse, j'ai reçu par mail et par courrier une confirmation de cloture de ces épargnes et crédit revolving (en me précisant que je peux formuler à tout moment une nouvelle demande d'ouverture) ; ce que je ne n'apprécie pas car je n'ai bien sur jamais demandé d'ouverture.

Ayant déjà été en surendettement dans le passé, je souhaite si possible entamer une procédure contre eux.

Merci de me dire si il y aurait une possibilité dans ce sens

Bien cordialement.

Par **JamesEraser**, le **19/06/2008** à **15:59**

[citation]j'ai reçu par mail et par courrier une confirmation de cloture[/citation]

Et quel serait le chef de préjudice pour entamer une action en justice ?

Cordialement

Par **chrome**, le **19/06/2008** à **18:23**

Préjudice ?

Domages et intérêts sur utilisation frauduleuse ? faux contrat ?

combien l'évaluer ?